



D.2026.02.11.5.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 11 Février 2026

5 – GESTION DU PATRIMOINE

**5.6 – SYSTEMES - M2025-0126 – Assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur les projets billettiques
– Autorisation de signer le marché avec l'entreprise MONETECH**

L'an deux mille vingt-six, le onze février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X (chapitre 7)	X (M. Carles : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
BRIAND Sacha	X (chapitre 7)	X (M. Jop : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

L'objet de la consultation correspond à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage portant sur les projets billettiques.

Tisséo Collectivités souhaite se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour être accompagné dans la continuité de définition de la feuille de route du domaine billettique et la mise en œuvre des projets associés.

Les prestations visées sont de différentes natures afin de permettre à Tisséo Collectivités de réaliser tout arbitrage utile quant aux orientations à prendre pour s'assurer de la pérennité et de la pertinence des investissements réalisés/ à réaliser au regard de la stratégie et des ambitions affichées par la collectivité face aux enjeux des transports dans l'agglomération toulousaine.

Le volet « réalisation » est également intégré au présent marché en termes d'accompagnement au pilotage des projets concernés par cette stratégie patrimoniale des systèmes afin de garantir la pertinence de leur mise en œuvre au regard des orientations et performances définies dans les études stratégiques préalables.

Les prestations dues au présent marché s'inscrivent dans une démarche globale de Tisséo Collectivités de rénovation de ses systèmes obsolètes et de prise en compte des extensions du réseau et des nouveaux besoins usagers tout en garantissant une continuité de service sur l'existant.

Le cadre d'exécution du présent marché se définit ainsi dans une vision moyen/long terme des évolutions du réseau Tisséo et des systèmes techniques nécessaires à son fonctionnement mais également, dans une perspective plus court terme en termes de gestion du risque d'obsolescence et de maintien/ amélioration de l'offre de service associée à chacun des systèmes concernés.

Les prestations couvertes par le présent marché peuvent consister en :

- L'accompagnement à la définition des stratégies sur les systèmes billettiques à proposer et son intégration dans une dimension patrimoniale
- Des études de veille et d'avant-projet (dimensionnement, faisabilité, audit, ...) concourant notamment à l'aide à la décision par la collectivité et/ou ses partenaires,
- Des études de type expertise technique sur des domaines ciblés des systèmes concernés par le présent marché,
- De l'assistance à la préparation au déploiement de systèmes (création, extension, renouvellement, adaptation...),
- De l'assistance à suivi de projets pendant leurs phases de conception, réalisation et réception,
- De l'accompagnement au changement (méthodologie, organisation, outillage, ...).

Le contrat est un accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 3 ans à compter de la date de notification du contrat. Il est reconductible 3 fois un an.

Le montant maximum est de 2 200 000,00€ HT sur la durée de l'accord-cadre réparti de la manière suivante :

Période	Maximum HT
1	1 200 000,00 €
2	400 000,00 €
3	330 000,00 €
4	270 000,00 €
Total	2 200 000,00 €

La procédure de passation utilisée est la procédure avec négociation soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 6 mai 2025 au BOAMP et JOUE, et mis en ligne sur le profil acheteur de Tisséo.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 10 juin 2025 à 12h.

4 candidats ont remis une candidature dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- Candidature 1 : SETEC ITS (en sous-traitance avec SETEC ORGANISATION)
- Candidature 2 : MONETECH (en sous-traitance avec TRANSAMO)
- Candidature 3 : EGIS RAIL SA
- Candidature 4 : KISIO SERVICES ET CONSULTING (en sous-traitance avec SOPRA STERIA)

Aucun pli hors délai n'a été déposé.

En raison d'un risque de conflit d'intérêt avec un autre marché, la candidature d'EGIS RAIL SA n'est pas retenu pour la phase offre. Les 3 autres candidats présentent les capacités suffisantes pour réaliser les prestations.

Le DCE a été envoyé le 2 juillet 2025 aux 3 candidats. La date limite de remise des offres était fixée au 8 septembre 2025 à 12h.

Le candidat SETEC ITS n'a pas souhaité remettre une offre.

Les 2 candidats à avoir remis une offre sont :

- MONETECH (en sous-traitance avec TRANSAMO)
- KISIO SERVICES ET CONSULTING (en sous-traitance avec SOPRA STERIA)

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

1. Valeur technique (70 points), divisée en 4 sous-critères pondérés
2. Prix des prestations (30 points).

La méthode utilisée pour la notation de la valeur technique est la suivante : la meilleure note est affectée de la note maximale 70, les notes intermédiaires sont calculées par la méthode dite proportionnelle à savoir l'application de la note maximale pour l'entreprise qui aurait obtenu la note la plus élevée.

Après avoir reçu les offres initiales, Tisséo Collectivités a engagé des négociations avec les 2 candidats ayant obtenu les deux meilleures notes. Cela a donné lieu à une réunion de négociation le jeudi 11 décembre 2025 et le vendredi 12 décembre 2025.

La date limite de remise des offres après négociation a été fixée au 19 décembre 2025.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 19 janvier 2026, attribué ce marché à l'entreprise MONETECH pour un montant maximum de 2 200 000,00 € HT.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2025-0126 relatif à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage portant sur les projets billettiques avec l'entreprise MONETECH pour un montant maximum de 2 200 000,00€HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris les avenants sans incidence financière et la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2026 et suivants.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES